

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 15 juin 2021

Nombre d'élus au comité syndical : 12

- 7 de Nantes Métropole
- 5 de la ville d'Angers

Secrétaire de séance : Madame Claudette Daguin

Présents : 11

Monsieur Nicolas Dufétel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Madame Anne-Sophie Judalet	Nantes Métropole
Madame Marie-Cécile Gessant	Nantes Métropole
Monsieur Florian Le Teuff	Nantes Métropole
Monsieur Aurélien Boulé	Nantes Métropole
Madame Françoise >Delaby	Nantes Métropole
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Pascale Mitonneau	Ville d'Angers
Madame Christine Stein	Ville d'Angers
Monsieur Laurent Vieu	Ville d'Angers

Absents et représentés : 1

Monsieur Antoine Chéreau donne pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général
Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances
Madame Christine Hauss, Responsable Finances
Madame Aurélie Thomas-Michel, Responsable Ressources Humaines

Pour les autres institutions :

Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole
Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire
Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers
Monsieur Jean-Michel Guevel, Paierie Départementale du Maine et Loire

1 – Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 14h00. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Madame Claudette Daguin.

ORDRE DU JOUR

- 1** Procès -verbal du comité syndical du 15 juin 2021
- 2** Compte de gestion 2020
- 3** Compte administratif 2020
- 4** Affectation du résultat 2020
- 5** Décision modificative 2021
- 6** Tarification billetterie famille
- 7** Liste des décisions prises par le Président

Préambule

Aymeric Seassau explique que le contact avec le public a été gardé grâce aux différentes captations et aussi à l'opération « Opéra sur écran » dont Alain Surrans parlera.

Nous avons été conduits à reporter toutes les délibérations concernant le personnel, puisque le comité technique n'a pas pu se réunir en l'absence d'un quorum et d'un désaccord syndical porté par la CGT.

La loi nous impose de délibérer dans l'année pour une mise en œuvre au premier janvier.

Nous choisissons donc de reporter ces délibérations pour donner le temps de travailler sur ces désaccords. Il n'est pas souhaitable de renvoyer un message contre-productif en ne tenant pas compte des remarques de la CGT qui a joint le geste d'absence par un préavis de grève. Nous espérons que la décision prise aujourd'hui permette la bonne tenue des spectacles qui doivent avoir lieu la semaine prochaine.

Alain Surrans rappelle que tout a été fait pour garder un lien avec le public. Les dernières représentations datent du mois d'octobre à Angers. Nous avons le souci de reprendre l'activité avec nos forces artistiques et les collaborations étroites avec l'ONPL. Nous avons donc montés des projets qui ont été diffusés sur internet.

Nous avons montés Die Opernprobe qui est très rarement joué. Il sera diffusé sur France 3 Pays de la Loire à l'automne. Médi TV nous a également contacté pour diffuser ce spectacle. Cette production sera donc insérée dans une diffusion européenne. Nous avons donc bien fait de jouer la carte de l'originalité.

Le second projet était une petite réalisation du Barbier de Séville qui aura une suite. Cette production intéresse un certain nombre de programmateurs dans les Pays de la Loire. Nous allons pouvoir organiser une tournée au printemps 2023.

Le troisième projet est la Chauve-Souris. Le choix a été fait de ne pas le présenter à Nantes mais de l'enregistrer à Rennes. La retransmission a eu lieu le 9 juin à Nantes, Rennes et Angers et sur d'autres villes de la région.

Les scores de fréquentations ne sont pas comparables à ceux du Vaisseau Fantôme, mais il y a eu environ 800 personnes à l'hippodrome ce qui est intéressant pour l'an prochain.

Cette production est une grande réussite artistique. Elle sera reprogrammée en 2023-2024.

Ce travail permet d'avoir des productions disponibles qui auront un avenir.

En ce moment, nous répétons les Sauvages avec des enfants de quartiers de Nantes et la compagnie Frasques. La partition est remarquable. Les représentations auront lieu les 23 et 25 juin. Il y a aussi un projet audiovisuel avec une captation et un documentaire.

Nous travaillons sur la saison prochaine qui sera dévoilée en septembre. Il y a deux reports de la saison 2019-2020 : La Clémence de Titus et Siegfried Nocturne. En fin de saison nous reprendrons Madame Butterfly qui fera l'objet d'une retransmission sur grand écran.

Il y a une nouvelle production du Rake's Progress.

Cette nouvelle saison sera bien marquée du côté de la création.

Aymeric Seassau remercie Alain Surrans et les équipes à maintenir un programme de travail, chargé, copieux et enthousiasmant. Il a fallu jongler avec les dates et les conditions particulières.

Procès-verbal du comité syndical du 16 avril 2021

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 16 avril 2021.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 16 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.
Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 – Compte administratif 2020

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Sophie Mège Cocheril demande si Angers Nantes Opéra a fait une demande pour le plan de relance d'aide au fonctionnement pour les projets, notamment pour les résidences d'artistes.

De plus, il existe via le Centre National de la Musique pour 2021 un programme de diffusion alternative et la possibilité d'avoir des aides sur ce dispositif.

Thomas Pialoux répond que sur le Centre National de la Musique, on a fait une demande en janvier 2021 sur la perte de billetterie et on a obtenu une réponse favorable au plafond. La demande a été faite pour toute la saison

Nous avons reçu une lettre de l'Etat pour une aide de 50 000 euros sur Iphigénie en Tauride.

Sur la plan de relance, on ne rentrait pas complètement dans le dispositif notamment pour les projets d'été sur lesquels on estimait ne pas être dans les cases.

Alain Surrans ajoute que toutes ces aides ont été suivies de très près. C'était très stimulant d'avoir des compensations et de pouvoir développer de nouveaux projets. Il a fallu du temps pour créer des projets dès le mois de mars. On a eu plus de recul pour Iphigénie en Tauride et on a pu monter ce web documentaire.

Sur le dispositif de résidence, on était trop court en projets ce qui ne nous a pas empêché de faire des accueils notamment avec des clips de groupe de rock. On a eu la chance de pouvoir continuer à aller dans les établissements scolaires et on a donc très bien utilisés nos artistes en résidences.

Il y a eu toute une activité auprès du jeune public.

Sophie Mège Cocheril ajoute que cela aurait pu rentrer dans le dispositif. En 2022 cela risque d'être renouvelé pour les résidences. On examine très précisément toutes les demandes.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n°3 – Affectation du résultat 2020

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.
Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération sur l'affectation du résultat 2020 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 – Décision modificative 2021

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Sur le budget artistique, il y a des différences entre 2020 et 2021 : le COVID, nous l'espérons, sera moins long en 2021.

Si en 2020 nous avons eu un effet de surprise sur toutes les annulations, nous étions plus préparés en 2021 pour proposer des projets alternatifs. Nous avons créés des liens importants avec des sociétés audiovisuels pour organiser des captations en 2021.

L'effet report de 2021 donnait 5 programmes d'opéras.

Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20211011-26102021-1-DE Date de télétransmission : 26/10/2021 Date de réception préfecture : 26/10/2021

Nous avons eu des projets importants dont les Sauvages, les Fourberies de figaro etc.. 2021 est une grosse saison.

Il est vraisemblable qu'en 2021 nous soyons en déficit. Les recettes de billetterie ne sont pas terminées, l'effet covid n'est pas encore terminé non plus.

Concernant les investissements, Thomas Pialoux remercie Nantes Métropole pour le soutien dans les travaux des bâtiments de la rue Scribe.

François Vouzellaud remercie Thomas Pialoux pour sa présentation très complète. La retransmission à l'hippodrome était remarquable.

L'occupation du théâtre génère des frais à hauteur de 200 000 euros ce qui n'est pas négligeable. Que risque-t-il de se passer pour les futures représentations ?

Aymeric Seassau répond que la position de la ville est très claire pour un retour du public à l'opéra. On imagine que l'occupation ne durera pas tout l'été mais la discussion doit continuer. Le dialogue est respectueux la plupart du temps.

Le programme de l'opéra est respecté ainsi que les conditions sanitaires qui génèrent effectivement des coûts. Il n'y a pas eu de dégradations du bâtiment.

Aymeric Seassau ajoute que nous avons engagé une démarche globale sur les excédents. La crise du COVID a eu des effets sur les finances des collectivités locales et un fond de soutien a été mis en place pour la vie culturelle.

La discussion a été difficile avec les Finances de la ville de Nantes. Dans cette discussion, la règle est que nous puissions ouvrir une démarche sur les excédents avec une logique simple : un euro de la culture reste à la culture.

Nous avons bien conscience que la saison 2021 n'est pas 2020. Il y a eu des événements rémunérés, il y a un certain nombre de coûts de réalisation. La situation n'est pas mûre pour engager ce débat parce que la photo aujourd'hui n'est pas tout à fait exhaustive, et d'autre part nous avons eu beaucoup de bonheur à retrouver les salles et à proposer de s'atteler à la reprise des spectacles et à la montée en puissance de la programmation ainsi qu'au retour du public dans l'opéra

Aymeric Seassau ajoute que cette démarche est en cours avec toutes les structures.

Nicolas Dufétel ajoute que la ville d'Angers est dans une situation financière compliquée à cause du COVID et que la question des excédents va être aussi engagée. Tout le travail est de faire que les enveloppes puissent soutenir le secteur culturel fortement impacté.

Nicolas Dufétel soutient chaque personnel d'Angers Nantes Opéra confronté à cette situation de crise.

Alain Surrans revient sur l'occupation. C'est un sujet lourd en interne. C'est complexe, il y a le sentiment que nous sommes les seuls à devoir supporter cela. Les occupants ont toujours été très soucieux de bien protéger le bâtiment contre les agressions extérieures. Il y a eu un grand respect du travail des agents. Il n'y a pas eu d'incidents.

Il y a juste une grande lassitude et des questions sur le retour du public. Il y a des déclarations divergentes. Il faut continuer de dialoguer jusqu'à la fin des représentations des Sauvages.

Aymeric Seassau rappelle que cette occupation est liée à la réforme du chômage. Ce mouvement est national et a amené un certain nombre de résultats. Il faut saluer le sens des responsabilités des uns et des autres.

Nicolas Dufétel rappelle que la ville d'Angers a vécu la même chose. Ce n'est pas une situation normale.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La décision modificative numéro 1 est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations 5-6-7-8-9 sont ajournées.

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

La mention « deux enfants minimum » sera rectifiée.

Il y aura une analyse plus fournie sur l'étude des publics. Ce sera peut être présenté au prochain comité syndical.

Aymeric Seassau demande ce que deviennent les pass achetés en 2020-2021 ?

Thomas Pialoux répond qu'il sont reconduits sur 2021-2022.

Nicolas Dufetel rappelle que les étudiants en premier et second cycle de théâtre n'ont pas le statut étudiant. Que peut on faire pour les intégrer au dispositif étudiant ? Est-ce qu'un élève du conservatoire peut avoir un tarif étudiant ?

Alain Surrans répond que tous les moins de 30 ans ont un tarif préférentiel.

Thomas Pialoux répond qu'un élève du conservatoire est obligatoirement en tarif très réduit.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Liste des décisions

Alain Surrans explique que c'est un résumé des partenariats et des collaborations. Notamment le projet sur Molière en 2022 car nous avons décidé de relever le défi d'une grande série de spectacle du Malade Imaginaire.

Cela nécessite des conventions et des contrats avec beaucoup de structures différentes. Cela amène une force d'intervention territoriale intéressante.

Plus personne ne demandant la parole, Le Vice-président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'Aymeric Seassau', written over a light-colored rectangular background.

Madame Claudette Daguin

Monsieur Aymeric Seassau